44e ANNEE (5e SÉRIE) N° 27 7 JUILLET 1927

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Que signifie l'expression : *immolation mystique ?* Je comprends le mot : théologie *mystique*, état *mystique ;* « mystique » désignant ici l'union de l'âme à Dieu par un mode supérieur au mode d'union de la grâce sanctifiante.

Mais l'immolation *mystique* n'est-elle pas une expression inventée par les théologiens pour dissimuler notre ignorance touchant la nature du sacrifice eucharistique ?

De beaucoup je préfère l'opinion plus récente de l'*oblation,* le sacrifice de la messe étant conçu comme l'offrande actuelle de l'immolation passée de Jésus-Christ sur la croix.

Qu'en pense le docte *Ami ?*

R. — Le mot *mystique* vient de *mystère* et peut recevoir toutes les acceptions dont ce dernier terme est susceptible. — Dans une acception plus large et plus conforme à l'étymologie, « mystique » ou « mystérieux » signifie « caché, obscur, secret. » Dans une acception plus précise, et plus conforme à l'usage théologique, « mystique » signifie *obscur*, mais dans l'ordre des vérités religieuses qui surpassent les lumières naturelles de la raison. « Mystique » est ici pleinement synonyme de « mystérieux, » au sens théologique du mot. Le concile de Trente n'emploie pas l'expression « immolation mystique » ; mais il parle nettement d'immolation à la messe, et d'immolation non sanglante : *Quoniam in divino hoc sacrificio, quod in missa peragitur, idem ille Christus continetur et incruente* IMMOLATUR... Toutefois, dans le Décret *De observandis et evitandis in celebratione missæ,* annexé à la 22e session, il appelle la messe *hoc tremendum* MYSTERIUM, *quo vivifica illa hostia, qua Deo Patri reconciliati sumus in altari per sacerdotes quotidie* IMMOLATUR. Nous n'avons donc pas besoin de chercher dans la Tradition ou l'enseignement des théologiens une justification de l'expression consacrée : *immolation mystique*. Sa consécration, nous la trouvons dans les textes mêmes du concile.

Cette simple remarque préalable suffirait, cher confrère, à vous convaincre que vous jugez avec une sévérité certainement excessive l'emploi du terme « immolation mystique. »

I. — UN PEU D'HISTOIRE SUR LA DOCTRINE DU SACRIFICE-OBLATION

Vous semblez opposer la théorie de l'immolation mystique à l'opinion « plus récente, » dites-vous, « qui n'exige pas une nouvelle immolation de la divine victime, mais qui fait consister le sacrifice de la messe dans la présence et l'oblation de la victime du Calvaire. » Qui a soutenu cette opinion récente, *exclusive,* d'après vous, de l'immolation mystique ?

Sans doute, vous faites allusion à l'opinion proposée et si brillamment défendue par M. Lepin ? Mais M. Lepin lui-même ne reconnaîtrait pas son système dans l'exposé que vous en faites ; car lui aussi admet l'immolation mystique. Il admet pleinement que l'oblation du Christ à la messe suppose une immolation mystique *qui la conditionne :* « L'immolation rédemptrice est signifiée tout d'abord, écrit-il, par la double consécration, considérée comme acte non de transsubstantiation, mais d'immolation mystique. La consécration du sang, venant après celle du corps, semble tirer l'un de l'autre, et renouveler ainsi sensiblement l'immolation sanglante. » *(L'idée du sacrifice de la messe,* p. 750).

Est-ce au P. de la Taille que vous faites allusion ? Mais cet auteur, — qui admet d'ailleurs que l'immolation réelle appartient à l'essence du sacrifice, — est encore plus net que M. Lepin, s'il se peut : « *Celebrationi nostræ eucharisticæ inesse et rationem sacrificii et passionis repræsentationem ; immo hinc pendere sacrificii indolem, quod habeatur imago passionis (seu* IMMOLATIO SYMBOLICA) *uno ore Patres proclamavere. Quorum sententia tam aperta est tamque nota iis qui vel extremo digito paginas illorum volutaverunt, ut si quis testimoniis insisteret congerendis, is nonnisi actum agere videretur.* » *(Mysterium fidei,* Elucidatio XIX).

*
* *

1. Les théologiens français du XVIIe siècle, auxquels on attribue la paternité de la thèse du sacrifice-oblation, n'ont jamais oublié d'enseigner que la messe comportait essentiellement une « immolation mystique. » Nous pourrions dire beaucoup à ce sujet, et peut-être devrions-nous faire observer que M. Lepin, si érudit et si consciencieux, a peut-être, en exposant la doctrine de ces théologiens, trop accentué l'idée d'oblation au détriment de l'idée d'immolation.

Voici tout d'abord Bossuet : « Vous voyez, dit l'évêque de Meaux, que... ce sacrifice est dans les paroles par lesquelles le pain est changé au corps et le vin au sang avec une image de séparation et

une espèce de mort. » (*Explication de quelques difficultés sur... la messe,* n. 20). Et encore : « Jésus-Christ a fait consister ce sacrifice de l'eucharistie dans la plus parfaite expression qu'on pût imaginer du sacrifice de la croix. C'est pourquoi il a dit séparément : « *Ceci est mon corps* » et « *Ceci est mon sang,* » renouvelant MYSTIQUEMENT par des paroles, comme par un glaive spirituel, avec toutes les plaies qu'il a reçues en son corps, LA TOTALE EFFUSION DE SON SANG, et encore que ce corps et ce sang, une fois séparés, dussent être éternellement réunis dans sa résurrection... il a voulu néanmoins que cette séparation faite une fois à la croix, ne cessât jamais de paraître dans le mystère de la sainte table. C'est dans cette MYSTIQUE SÉPARATION qu'il a voulu faire consister l'essence du sacrifice de l'eucharistie. » (*Traité de la communion sous les deux espèces,* IIe partie, n. 2). Et qu'on n'objecte pas qu'il s'agit de l'*état* où se trouve Jésus, non de l'*action* qui le place en cet état. Car, dans l'*Explication,* Bossuet identifie expressément « cette immolation, » « cette consécration, » « ce sacrifice, » qui « est dans les paroles »..., etc., et il dit explicitement de la Cène qu'il s'agit de « l'*action* où Jésus-Christ mettant son corps d'un côté et son sang de l'autre, par la vertu de sa parole, s'exposa lui-même aux yeux de Dieu sous une image de mort et de sépulture. » Et enfin, pour dissiper les derniers scrupules, il suffira de citer ce passage de la lettre IX au ministre Ferri : « L'essence du sacrifice consiste précisément dans la consécration, c'est-à-dire, *dans l'action* par laquelle le ministre ou plutôt Jésus-Christ même rend son corps et son sang présents... »

Il faut en dire autant du cardinal de Bérulle, qui admet qu'à la Cène Jésus-Christ a offert son immolation prochaine et réelle (sanglante) sous les signes d'une immolation « sacramentale » et « mystique » : « Le même Fils de Dieu, en ce divin banquet..., a voulu prévenir l'oblation visible et sanglante de la croix par CETTE EFFUSION SACRAMENTALE ET IMMOLATION MYSTIQUE en l'eucharistie... » (*Discours II, Du sacrifice de la messe,* n. 12). Et Bérulle explique l'immolation mystique à la façon de Lessius : « C'était le glaive qui faisait le sacrifice de la Loi, et maintenant c'est la parole de Dieu qui fait le sacrifice de l'Eglise, l'un et l'autre étant vrai et propre sacrifice, c'est-à-dire cette parole toute-puissante du Verbe : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, » laquelle étant plus tranchante et pénétrante que le glaive, ferait la séparation d'avec le corps et la division du corps d'avec l'esprit, si la divinité ne l'empêchait par le privilège de l'immortalité. » (*Ibid.*). « Ainsi, dans ce mystère, Jésus-Christ sait effectuer et établir UNE IMMOLATION SANS OCCISION, une manducation sans digestion et, en somme. un sacrifice vrai et parfait, sans être pourtant un sanglant sacrifice... » (*Id.,* n. 14).

Faut-il entendre encore le P. de Condren ? « L'immolation, dit-il, se trouve aussi à la messe ; car Jésus-Christ y est immolé, non pas d'une manière sanglante, mais D'UNE OCCISION SACRAMENTELLE ET MYSTÉRIEUSE... Jésus-Christ porte (sur l'autel) cet état de mort où les Juifs l'ont mis sur la croix, en tant qu'il s'y offre lui-même comme immolé sur la croix, et que c'est en mémoire et en vertu de cette immolation qu'il y est aussi offert par son Eglise, et cet état d'immolation et de mort y est marqué et représenté par la séparation mystérieuse du corps et du sang sous les espèces différentes du pain et du vin séparément consacrés... Si vous me demandez s'il s'y fait une effusion de sang, comme en la croix, je vous réponds qu'il s'y fait une effusion du même sang quant à la substance, mais différent en tant qu'il est renouvelé par la résurrection. Et cette effusion s'est faite en la Cène... c'est UNE EFFUSION RÉELLE, MYSTÉRIEUSE, SACRAMENTALE, SACRIFICALE ET SANCTIFIANTE. » (*L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ,* l. II, c. 7).

M. Olier, sans être aussi profond que les théologiens précédents, reste fidèle à la notion de l'immolation mystérieuse du Christ dans l'Eucharistie : « Le prêtre, après avoir prononcé les mêmes paroles que Notre-Seigneur prononça instituant cet adorable mystère, met par la vertu des paroles sacramentales le corps à part et le sang à part sous les diverses espèces du pain et du vin, qui représentent le corps et le sang de Jésus-Christ séparés ; et qui ainsi signifient la mort de Notre-Seigneur et expriment la seconde partie du sacrifice, à savoir l'immolation de la victime, où le sang était répandu et les parties du corps divisées. » (*Explication des cérémonies, etc*, I, VII, c. 2).

Nous pourrions faire d'autres citations... Celles qu'on vient de lire suffisent pour montrer que la thèse du sacrifice-oblation n'avait pas, dans l'école française du XVIIe siècle, l'opposition rigide et absolue que certains lui prêtent aujourd'hui à l'égard de la thèse du sacrifice-immolation. Il suffit d'ailleurs de lire attentivement le bel ouvrage de M. Lepin pour se rendre compte, malgré la sympathie donnée par cet auteur à l'opinion de l'oblation, que bien des nuances doivent être apportées dans l'appréciation des doctrines du XVIIe siècle.

*
* *

2. Si notre correspondant veut trouver, sans contestation possible, le premier défenseur de la véritable thèse du sacrifice-oblation [1], il lui faudra s'arrêter à l'auteur des *Conférences ecclésiastiques du diocèse de La Rochelle,* publiées en 1676. Tout en reconnaissant que « Jésus-Christ est

[1] Notons cependant, pour être exact, que plusieurs traits essentiels de la thèse du sacrifice-oblation se trouvent déjà chez Maldonat et Jean Hessels, et que Habert, professeur de Sorbonne, décrit cette thèse comme acceptée à son époque par quelques théologiens : « Quelques théologiens, écrit ce dernier, rejettent [l']explication [de l'immolation mystique] comme plus subtile que solide... Ils nient qu'aucune immolation ait lieu à la messe, et disent qu'on y offre seulement, sous les espèces du pain et du vin, Notre-Seigneur autrefois immolé sur la croix, et que cela suffit pour l'essence d'un sacrifice commémoratif. » (*De Eucharistia ut sacrificio*).

immolé sur l'autel, » et qu'« il y paraît dans un état de mort, » cet auteur s'exprime de façon à éliminer du sacrifice eucharistique toute immolation, même mystique, distincte de la séparation sacramentelle des seules espèces. « Notre-Seigneur Jésus-Christ, disent les *Conférences*, est véritablement offert au sacrifice de la messe... d'une manière non sanglante..., en tant que la mort, qu'il a une fois soufferte, est encore présentée à son Père, comme le prix de l'expiation de nos crimes, et parce que cette mort nous y est représentée par la consécration qui se fait séparément de son corps et de son sang » (n. 15). — Cette formule trop vague pour donner l'idée exacte de l'immolation mystique fut vivement attaquée par De la Broüe, évêque de Mirepoix, dans sa *Sixième instruction pastorale sur le Sacrifice de la messe*, 1710, p. 46 : « Il n'est nullement nécessaire, dit ce prélat, que la mort de la croix intervienne autrement qu'en représentation dans le sacrifice de l'eucharistie ; et vouloir l'y rappeler en l'unissant par le sacrifice intérieur à l'oblation extérieure qu'on y fait de Jésus-Christ... c'est non seulement faire dépendre le sacrifice extérieur de l'Eglise d'un sacrifice intérieur, dont il peut n'être pas accompagné ; mais encore confondre en quelque sorte dans la manière d'offrir, contre la décision du concile de Trente, les deux sacrifices de l'Eucharistie et de la Croix, sans autre avantage que de pouvoir trouver dans le sacrifice de l'eucharistie une destruction réelle qui n'y doit pas être. »

L'idée encore timidement exprimée par les *Conférences* fut reprise par Pierre Nicole :

« Il n'est pas nécessaire, déclare Nicole, que l'immolation et l'oblation de la victime se fassent en même temps, et la diversité des temps auxquels les actions se passent, ne fait pas que ce soient de différents sacrifices. Le Grand'Prêtre, après avoir égorgé la victime, emportait le sang dans le sanctuaire où il entrait une fois l'an. Cette oblation et cette immolation ne composaient qu'un même sacrifice, quoique faites en des temps différents. Et c'est ce qui arrive dans le grand sacrifice, dont tous les autres ne sont que des figures. L'immolation de la victime s'est faite une fois sur le Calvaire, mais l'oblation de la victime a commencé dès l'entrée de Jésus-Christ au monde, et continuera dans toute l'éternité. C'est aussi ce qui se fait au sacrifice de l'autel. Car on y offre, à la vérité, Jésus-Christ présent sur nos autels ; mais on l'y offre comme immolé sur la croix : « passio est Domini, dit S. Cyprien, sacrificium quod offerimus. » C'est une continuation de l'oblation que Jésus-Christ y a commencée. Ainsi, c'est ce même sacrifice, comme il est très bien expliqué dans les *Conférences de La Rochelle*. Ce seraient deux sacrifices, s'il y avait deux immolations ; mais n'y ayant qu'une même immolation et une même victime, quoique l'oblation soit faite par diverses personnes, et en divers temps, ce n'est qu'un même sacrifice ; ce qui fait dire au concile de Trente, qu'il n'y a que la manière d'offrir Jésus-Christ qui soit différente : sola offerendi ratione diversa. » (*Instructions théologiques et morales sur les Sacrements*, t. I, Paris, 1707, 6e instruction, *Du Sacrifice de l'Eucharistie*, p. 120).

Pour Nicole, il n'y a pas à la messe d'immolation nouvelle : « l'immolation de la victime n'y est pas actuellement faite, mais seulement représentée par la distinction des espèces du pain et du vin... » (*Instructions théologiques et morales sur l'Oraison dominicale*, etc., Paris, 1708, p. 124).

* * *

3. Parmi les auteurs du XVIIIe siècle, ceux qu'on nous présente comme les défenseurs de la thèse du sacrifice-oblation, Juenin, Duguet, Le Brun, de Choin, enseignent en réalité la thèse traditionnelle de l'immolation mystique. Nous ne nous attarderons pas à le démontrer ici. Il convient plutôt d'insister sur les conclusions fâcheuses que le P. Le Courayer tira de l'opinion du sacrifice-oblation. Si le sacrifice eucharistique n'est essentiellement que l'oblation de la victime du Calvaire, il suffit, pensait ce théologien, que le sacrifice de la messe soit commémoratif et représentatif de celui du Calvaire.

« Le concile de Trente, écrit-il dans sa *Défense de la Dissertation sur la validité des ordinations des Anglais...*, Bruxelles, 1726, appelle la célébration de l'Eucharistie un sacrifice..., parce que, le sacrifice consistant dans l'offrande d'une victime immolée, et la Passion de Jésus-Christ demeurant toujours présente, toutes les fois qu'on offre cette victime, autant de fois offre-t-on le sacrifice de Jésus-Christ... Mais ce sacrifice n'est pas un sacrifice renouvelé, puisque Jésus-Christ ne meurt qu'une fois. Ce n'est pas un sacrifice continué, ou suppléé, puisqu'il a eu toute sa perfection et son complément dans la mort de Jésus-Christ. C'est seulement un sacrifice « représenté, » *quo cruentum illud semel in cruce peragendum repræsentaretur ;* un sacrifice « rappelé, » *ejusque memoria in finem usque sæculi permaneret ;* et un sacrifice « appliqué, » *atque illius salutaris virtus applicaretur*. On trouve donc dans l'Eucharistie un vrai sacrifice en ce sens qu'on y fait à Dieu l'oblation d'une mort toujours présente, *mortem annuntiabitis*. Mais comme cette mort ne se réitère point, ce sacrifice n'est que la représentation d'un autre, *Hoc facite in meam commemorationem*. » (L. IV, c. 4, p. 157-158).

« Si le concile ajoute que ce sacrifice n'est point une commémoraison toute nue, ce n'est point pour établir l'essence du sacrifice sur la présence de Jésus-Christ ; c'est pour marquer qu'il ne s'agit pas ici d'un simple rappel de la mort de Jésus-Christ à notre souvenir, mais de l'offrande que nous faisons à Dieu de ce souvenir, afin qu'en faveur de ce qu'il a souffert, il ait pitié de nous... L'offrande de la mort étant tout ce qu'il y a de plus réel dans ce sacrifice, cette offrande est aussi réelle sans aucune présence physique du corps, comme avec cette présence, parce que la mort de Jésus-Christ ne se trouve pas moins réellement offerte dans la supposition d'une absence physique, que dans la présence, et, l'objet étant aussi réel, le sacrifice subsiste également avec les deux opinions... » (P. 148, 189).

On saisit la grave erreur de l'auteur : la présence réelle est indifférente à l'essence du sacrifice de la messe ! Conclusion illégitime, certes, et que rejettent les autres partisans du système du sacrifice-oblation ; conclusion utile cependant, puisqu'elle a permis à l'épiscopat français de donner son avis sur l'opinion susdite.

L'évêque de Marseille, de Belsunce, rectifie l'erreur de Le Courayer :

« La foi, dit-il, apprend aux enfants de l'Eglise que l'on offre à Dieu dans le sacrifice de la messe, et que l'on y *immole* le même Jésus-Christ qui est mort sur

la croix, le même qui vit et règne dans le ciel ; que ce n'est point seulement la mémoire de sa mort, mais encore Jésus-Christ lui-même, qui y est *offert* et *immolé*, caché sous les apparences du pain et du vin. » (*Instruction pastorale contre les erreurs du P. Le Courayer*, 1727, p. 22).

Et, répondant à une lettre du P. Le Courayer, le même prélat lui écrit :

« Convenir avec vous que ces mots *immolation mystique* signifient *immolation représentative*, serait en vérité pousser la complaisance bien loin ; et vous ne pouvez exiger de moi que je reconnaisse qu'ils ne peuvent signifier autre chose qu'*immolation mystique, qui, pour être incompréhensible, n'en est pas moins réelle*. Je ne dis pas que l'immolation de Jésus-Christ n'est pas représentative, mais je dis qu'elle est *représentative et réelle tout à la fois*. »

Le cardinal de Noailles, dans son *Instruction pastorale contre les erreurs de Le Courayer*, Paris, 1727, rappelle en ces termes la foi catholique :

« Le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix, puisque, pour nous servir des paroles du concile, sur la croix et sur l'autel, c'est une seule et même hostie ; c'est le même pontife qui s'est offert alors sur la croix, qui s'offre aujourd'hui sur l'autel par le ministère des prêtres, et qu'il n'y a de différence que dans la manière de l'offrir. Jésus-Christ s'offrit sur le Calvaire d'une manière sanglante ; il est offert sur nos autels d'une manière non sanglante. Jésus-Christ fut immolé sur le Calvaire par sa mort actuelle et par l'effusion de son sang ; présent et vivant sur nos autels, *il y est immolé d'une manière mystique et qui représente la mort*. Jésus-Christ s'offrit sur le Calvaire d'une manière visible, en expirant à la vue du peuple juif ; sur nos autels, la victime n'est aperçue que par la foi, Jésus-Christ est caché à nos yeux sous les apparences du pain et du vin ; le sacrifice est cependant extérieur et visible, puisque Jésus-Christ s'offre sous les symboles qui frappent nos sens » (p. 14).

Le cardinal enseigne ensuite, p. 17, que l'immolation non sanglante de Jésus-Christ sur l'autel consiste dans la séparation mystique du corps et du sang, et sur ce point, fait sienne l'explication de Bossuet dans l'*Exposition de la Doctrine catholique*.

Enfin, outre 32 propositions censurées, l'assemblée du Clergé du 22 avril 1727, présidée par le cardinal de Bissy, fit une déclaration de foi catholique dont voici les deux passages principaux :

« Il faut, selon la foi catholique, reconnaître dans le sacrifice de la messe, non une simple offrande d'une mort passée, mais l'offrande véritable d'une victime réellement présente ; et, en tant que présente, actuellement offerte à Dieu par le prêtre... Ce n'est donc pas seulement la mémoire et la mort de Jésus-Christ que nous offrons à Dieu ; c'est le corps et le sang de Jésus-Christ même, actuellement présent, *et mis en état de victime sous les sacrés symboles*. » (*Censure des livres du Frère Pierre-François Le Courayer, etc.*, Paris, 1727, p. 18).

Et quelques pages plus loin, les évêques expliquent comment la présence réelle est le fondement du sacrifice eucharistique :

« Jésus-Christ, dit le concile de Trente, afin de nous laisser un sacrifice qui représentât son sacrifice sanglant sur la croix et qui perpétuât la mémoire de sa mort, a offert son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin et a commandé aux prêtres de l'offrir. Le mystère de la présence réelle a donc été institué par Jésus-Christ pour qu'il y eût un sacrifice véritable et une offrande réelle dans l'Eucharistie : *ut relinqueret sacrificium, corpus obtulit, et ut offerrent præcepit*. C'est-à-dire que la présence réelle est le moyen employé par Jésus-Christ pour faire de l'Eucharistie un sacrifice véritable, et par conséquent ce sacrifice est dépendant de la présence réelle, et la présence réelle est le fondement essentiel du sacrifice tel qu'il a été institué par J.-C., quoique l'idée du sacrifice, outre la présence réelle, RENFERME ESSENTIELLEMENT UNE IMMOLATION NON SANGLANTE. C'est ce que le saint concile a fait entendre, lorsqu'il a déclaré que notre sacrifice doit sa qualité de propitiatoire à la présence réelle de Jésus-Christ, qui sur nos autels nous rend Dieu propice par l'offrande qu'il y fait de son corps et de son sang. Et, parce que le même Jésus-Christ, dit le concile, qui s'est offert lui-même une fois sur l'autel de la croix avec effusion de son sang, *est* CONTENU *et* IMMOLÉ sans effusion de sang dans ce divin sacrifice qui s'accomplit à la messe, le saint concile dit et déclare que ce sacrifice est vraiment propitiatoire. »

Il suffit de souligner les deux pensées caractéristiques de la déclaration : 1° Il est de foi que le sacrifice de la messe comporte l'oblation d'une victime réellement présente ; 2° L'idée du sacrifice eucharistique renferme essentiellement l'immolation non sanglante du Christ.

***

4. Ces déclarations devaient servir, cinquante ans plus tard, de point de départ à une vive controverse où nous trouvons aux prises des partisans du système sacrifice-oblation et un défenseur convaincu du système sacrifice-immolation. Controverse bien oubliée aujourd'hui, dont M. Lepin n'a pas dit un mot dans son ouvrage pourtant si complet ; mais controverse utile cependant pour montrer que l'idée du sacrifice-oblation était loin d'être acceptée sans récrimination.

Un ecclésiastique d'origine anglaise, mais d'éducation française, François Plowden († 1787) publia en 1778 un ouvrage en trois volumes, *Traité du Sacrifice de Jésus Christ*. Il y enseigne que la réalité du sacrifice eucharistique consiste, non dans l'immolation, mais dans l'oblation faite à Dieu de la victime immolée, et que le sacrifice de la messe n'est que l'oblation de l'immolation autrefois faite sur la croix. Ce livre suscita des divisions entre théologiens « appelants. » L'un d'eux, l'abbé Rivière, dit Pelvert, écrivit contre Plowden une *Dissertation sur la nature et l'essence du sacrifice de la messe*, un vol., Paris, 1779 ; et il laissa une *Défense de la Dissertation*.., 3 vol. publiés quelques mois après la mort de leur auteur, Paris 1781.

D'après Plowden, le sacrifice de l'autel n'est que l'oblation de l'immolation passée et sanglante de la croix. Mais, dans le sacrifice du Calvaire, l'immolation sanglante n'était que la condition du sacrifice, lequel essentiellement résidait dans l'oblation faite de lui-même par Jésus. A plus forte raison, l'immolation passée de la croix n'appartient-elle pas à l'essence du sacrifice eucharistique : l'essence de ce sacrifice consiste dans la simple oblation de l'immolation sanglante du Cal-

vaire. Poussé par l'argumentation de Rivière-Pelvert, Plowden consentit à ajouter qu'il y a dans la messe une sorte d'immolation mystérieuse ou mystique ; mais cette immolation, dans l'idée de Plowden et de ses partisans, consistait uniquement dans *la simple representation du sacrifice sanglant, exprimee par la séparation extérieure des espèces.* Ils consentent donc à employer le terme d'immolation mystique, consacré par l'usage de l'Eglise, « mais, dit l'un d'eux, on doit le prendre dans le sens d'une immolation purement figurative, c'est-à-dire dans le sens d'une simple figure d'immolation. » Et on ajoute que cette figure d'immolation « n'est ni réelle ni actuelle »... « C'est une immolation métaphorique, une espèce de tableau qui représente extérieurement, par la séparation des symboles, l'immolation de la croix. » Aussi le sacrifice de la messe consiste-t-il uniquement dans la seule offrande de l'immolation sanglante de la croix que Jésus-Christ présent fait à Dieu sur nos autels.

Plowden et ses amis étudient le rapport de cette oblation avec celle de la croix et celle du ciel. Jésus-Christ, disent-ils en substance, a offert à Dieu sur la croix un vrai sacrifice, en s'immolant réellement par l'effusion de son sang pour le salut des hommes. Cette immolation est passée : elle a cessé par la résurrection du Sauveur ; il n'en est pas de même de l'oblation de son corps immolé. Cette oblation est unique, indivisible, perpétuelle, jamais interrompue ; elle ne se réitère point, parce qu'on ne peut admettre dans le sacrifice de Jésus-Christ qu'une seule action permanente et éternelle. De ces principes, ils concluent qu'il n'y a rien de plus dans le sacrifice de la messe que dans le sacrifice que Jésus-Christ continue d'offrir dans le ciel. L'un et l'autre sacrifice se bornent à la simple offrande de la mort que Jésus a soufferte sur la croix : offrande qui est continuée sans interruption et sur l'autel et dans le ciel. Il n'y a même aucune différence quant à l'essence du sacrifice, entre celui de la croix, celui de l'autel, et celui du ciel. Ainsi donc, l'immolation sanglante de Jésus-Christ était nécessaire à la vérité pour être offerte à Dieu, mais elle n'entrait pas dans l'essence de son sacrifice, l'action de ce sacrifice étant de soi perpétuelle, éternelle, non interrompue. Il faut donc que cette action proprement sacrificielle soit l'OBLATION faite par Jésus-Christ lui-même. A l'autel, la victime est Jésus-Christ ; mais il n'est pas nécessaire que Jésus-Christ soit dans un état réel et actuel de victime, aussi bien sur l'autel que dans le ciel. Il suffit qu'il y ait été jadis sur la croix, et qu'il en conserve la qualité. Toute l'essence de la messe ne consistant que dans l'oblation, il est indifférent pour la vérité de ce sacrifice que Jésus-Christ y soit ou n'y soit pas en état de victime. C'est assez qu'il ait été en cet état de victime sur la croix et qu'il soit présent à l'autel, pour que l'oblation ait un objet. Il suit de là qu'il n'y a point d'autre immolation que celle de la croix. *Une seule immolation avec une oblation permanente, voilà tout ce qui est nécessaire et suffisant pour un sacrifice unique et perpétuel, tel que celui de la nouvelle alliance ; c'est... cette offrande perpétuelle, jointe à la présence, qui fait toute l'essence du sacrifice.* Toute doctrine qui admet dans le sacrifice de la messe une *nouvelle* immolation rompt l'unité du sacrifice de Jésus-Christ ; elle substitue une nouvelle immolation à celle de la croix ; elle fait injure au sacrifice offert une fois sur le Calvaire, en le réitérant ; car la pluralité des immolations multiplie nécessairement le sacrifice. En bref, « il n'y a point dans le sacrifice de la messe d'immolation du corps et du sang de Jésus-Christ actuelle ni réelle ; » — il n'y « a point de séparation ni sanglante ni non sanglante » ; il n'y « faut chercher qu'une immolation en figure, » ou, ce qui revient au même, « une pure figure extérieure, une pure représentation » de l'immolation de la croix. Or, « cette immolation figurative, qui n'est autre chose que la séparation des symboles » ne peut « servir de fondement au sacrifice, qui est indépendant » ; elle n'est pas de l'essence du sacrifice, puisqu'elle « n'a plus lieu dans le ciel où le sacrifice est parfait. » Que fait donc l'immolation figurative ? Elle fait partie *du rite extérieur,* dont la consécration, plaçant le corps et le sang du Christ sous les espèces séparées, est le principal élément. Et ce rit extérieur ne fait que rendre sensible sur l'autel l'oblation perpétuelle que le Christ fait de lui-même, immolé sur la croix, partout où il se trouve. La présence réelle et la séparation des espèces n'ajoutent rien au vrai sacrifice permanent et perpétuel. « Tout ce que produit cette présence, c'est que par la vertu des divines paroles, le sacrifice permanent, le prêtre par excellence, la victime unique et indivisible qui n'étaient pas sur l'autel un moment auparavant, commencent d'y être [1]. »

Que notre correspondant veuille bien rapprocher cette doctrine des opinions actuelles sur le sacrifice-oblation, il verra que *nil novum sub sole.*

*
* *

5. Mais Plowden reçut de rudes coups ! Armé de l'Ecriture, de la Tradition, des textes de théologiens illustres, Rivière écrase son adversaire. Nous ferons grâce à nos lecteurs des arguments tirés de ce triple arsenal. Venons-en aux coups plus directs. La thèse du sacrifice-oblation, telle que la formule Plowden, renferme, dit Rivière, une triple équivoque, équivoque sur le terme de *victime,* sur le terme de *réelle* (immolation réelle à la messe), sur le terme d'*oblation* [2].

Première équivoque :

« Les auteurs des nouveaux écrits confondent perpétuellement la qualité et la vertu de victime que Jésus-Christ conserve toujours, avec l'état actuel et

[1] On trouve une théorie semblable chez Mgr de Pressy, évêque de Boulogne, dans ses *Instructions pastorales* sur l'Eucharistie.

[2] Les citations qui suivent sont extraites du 1er vol. de la *Défense,* VII.

passager de victime sanglante où il était sur la croix et avec l'état actuel et passager de victime non sanglante où il se met lui-même dans le saint sacrifice de la messe... Suivant leur nouveau système, Jésus-Christ n'a été dans cet état que sur la croix, et il ne fait que le représenter extérieurement dans la messe par la séparation des symboles. En effet, cet état actuel de victime où Jésus était sur la croix, ne subsiste plus depuis sa résurrection ; il ne peut en même temps être mort et vivant ; il faut donc, ou qu'il ne soit point sur l'autel en état de victime, ou que s'il y est en état de victime, il y soit sans effusion de sang, d'une manière mystérieuse et miraculeuse, puisqu'il ne peut plus mourir. Mais nos adversaires ne veulent point de cet état mystérieux de victime ; ils le regardent comme un être de raison. Lorsqu'ils disent que Jésus-Christ est victime sur l'autel, ces paroles ne signifient donc pas dans leur bouche que Jésus-Christ y soit en état de victime, mais seulement qu'il y conserve le nom, la qualité et la vertu d'ancienne victime ressuscitée, et qu'il y rappelle, par la séparation des espèces, l'idée de cet ancien état de victime sanglante ; ou si quelques-uns conviennent que Jésus-Christ même est en état de victime sur l'autel, ils n'entendent par ces mots qu'une simple disposition intérieure de son cœur... »

Deuxième équivoque :

« L'autre équivoque... roule sur le terme réel. (Les adversaires) trouvent mauvais que nous admettions une immolation réelle de Jésus-Christ dans le sacrifice de la messe, et ils insinuent que, par cette immolation réelle, nous n'entendons ou ne pouvons entendre qu'une immolation sanglante ; ou que, si nous prétendons donner le nom de réelle à une immolation non sanglante, nous raisonnons comme des insensés...

« De ce que l'immolation de la messe est représentative, s'ensuit-il qu'elle n'ait aucune réalité ? Nos adversaires le pensent. Sont-ils en cela d'accord avec la doctrine de l'Eglise ? L'immolation sanglante de Jésus-Christ sur la croix était une action réelle. Cette proposition n'a pas besoin de preuve ; une action réelle peut être représentée de telle ou telle manière par une autre action réelle... Or, quoique l'immolation de la messe, en tant que représentative, n'ait point la même réalité que celle de la croix, puisque Jésus-Christ ne meurt point sur l'autel, et qu'il est mort sur le Calvaire, elle a cependant une réalité particulière et propre à la manière dont elle représente l'immolation sanglante. En effet, l'immolation de la messe, qui représente celle du Calvaire, consiste dans la séparation mystérieuse et sacrificale du même corps et du même sang qui ont été séparés sur la croix d'une manière sanglante... Or, si cette séparation mystérieuse et sacrificale n'a pas la réalité de la séparation sanglante, elle a une réalité particulière et propre à l'ordre mystérieux dans lequel elle s'opère... Cette séparation sacrificale et mystérieuse du corps et du sang de Jésus-Christ sur l'autel, que l'Eglise désigne par le terme d'*immolation* parce qu'elle représente celle de la croix, peut donc être appelée réelle dans cet ordre sacrifical et mystérieux, différent de celui du sacrifice sanglant de la croix ; et c'est en cet unique sens que... nous avons donné le nom d'immolation réelle à l'immolation non sanglante de la messe. »

Une *troisième équivoque* a pour objet le terme *oblation :*

« Cette expression, *offrande, oblation,* se prend pour une offrande intérieure ou extérieure ; l'une peut être faite sans l'autre, mais l'oblation extérieure ne peut être agréable à Dieu sans l'offrande intérieure. L'Ecriture, les Conciles, les auteurs ecclésiastiques de tous les siècles entendent, par « oblation extérieure, » la seule dont il s'agisse ici, ou l'action d'offrir, ou la chose qui est offerte, ou enfin l'une et l'autre, c'est-à-dire l'offrande et la chose que l'on offre. Tantôt ils parlent d'une simple oblation sans victime actuellement immolée, telle que les oblations que Jésus-Christ faisait de lui-même avant sa Passion ou celles qu'il fait continuellement dans le ciel ; tantôt ils font mention de l'offrande de la victime présente et en état de victime, et alors ils ont en vue ou l'oblation sanglante de Jésus-Christ sur la croix, ou l'oblation non sanglante de Jésus-Christ sur l'autel. Enfin, après l'action sacrificale, ils appellent encore oblation la victime qu'on a offerte à Dieu par cette action, jusqu'à ce qu'on y ait participé. Il faut distinguer, si l'on veut éviter les méprises, ces divers sens que les monuments ecclésiastiques donnent au terme « oblation. » C'est ce que les Brochures (des adversaires) n'ont eu garde de faire ; elles n'y auraient pas trouvé leur compte. Ceux qui les ont composées ont un talent admirable pour brouiller toutes ces notions. Trouvent-ils dans un auteur le terme « oblation, » ils l'adaptent aussitôt à leur manière de penser sans s'embarrasser du vrai sens qu'il présente dans les textes dont ils s'autorisent. Cet auteur, comme il arrive souvent, comprend-il sous le terme d'oblation et l'action d'offrir et l'immolation de la victime ; ou ne désigne-t-il la victime que par ce terme d'oblation, ils restreignent cette expression à la seule action d'offrir. Un autre ne parle-t-il que d'une offrande actuelle et passagère, ils donnent à ses paroles le sens d'oblation virtuelle et permanente. Celui-ci continue-t-il de désigner le sacrifice, après même qu'il est offert, par ce terme d'oblation, ils lui font appliquer ce terme à l'action même sacrificale, et par ces équivoques perpétuelles... ils sont venus à bout de fabriquer un nouveau système sur le saint sacrifice de la messe... »

Après les équivoques, Rivière relève les erreurs qu'il prétend inhérentes au système du sacrifice-oblation proposé par Plowden. Nous transcrirons ici simplement la sixième et la neuvième erreur.

La *sixième* erreur est celle-ci : « Il n'y a aucune différence essentielle entre le sacrifice de la messe et le sacrifice du ciel. »

« Que Jésus-Christ, écrit Rivière (*Dissertation,* p. 192, suiv.), comme prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech, continue dans le ciel les fonctions de son sacerdoce, en offrant sans cesse à Dieu le sang qu'il a versé sur la croix ; que tous les saints offrent, sous ses auspices, ce même sacrifice qui les a sanctifiés et conduits à la gloire... c'est une vérité populaire établie sur l'Ecriture, sur la Tradition et sur la prédication commune de l'Eglise. Je conviens donc que le sacrifice du ciel consiste et consistera toujours dans l'oblation du Christ entier, du chef et des membres élus en lui de toute éternité, qui offrent à Dieu, par la vertu du sang répandu sur la croix, un sacrifice perpétuel d'adoration, de louanges et d'actions de grâces. La Tradition ne nous parle point d'immolation dans ce royaume céleste, et si l'Apocalypse représente l'Agneau comme égorgé, *tanquam occisus,* c'est un emblème qui regarde plutôt le sacrifice de la terre que celui du ciel ; ou, si l'on veut qu'il ait pour objet le ciel même, il désigne l'immolation sanglante par laquelle Jésus-Christ... a remporté la victoire sur le péché..., immolation dont il rappelle sans cesse le souvenir devant Dieu, par les marques extérieures des plaies qu'il conservera dans toute l'éternité. »

Les auteurs qui ont parlé du sacrifice céleste, et notamment Bossuet et le P. de Condren, n'ont pas dit autre chose. Mais, continue Rivière, l'erreur des partisans du sacrifice eucharistique simple oblation consiste à tenir ce raisonnement :

« Le sacrifice du ciel consiste dans l'offrande que Jésus-Christ et les saints font continuellement du sacrifice de la croix. Donc, le sacrifice de la terre ne doit consister que dans cette même offrande, parce que c'est un seul et même sacrifice ; conséquence absolument fausse. Il vaudrait autant dire, et le raisonnement serait aussi concluant : le sacrifice de la croix est un sacrifice où Jésus-Christ a réellement versé son sang. Donc, il doit le verser de même dans le sacrifice de la messe, donc il doit encore le verser réellement dans le ciel, puisque le sacrifice de la croix, celui de la messe et celui du ciel sont un seul et même sacrifice. Il n'y a personne qui ne sente tout d'un coup la fausseté de cette illation. Dans les choses qui ne dépendent que des volontés libres de Dieu, on n'en doit point juger par ses propres idées..., mais par la révélation. Or, la révélation, en nous découvrant que le sacrifice de la croix, celui de la messe et celui du ciel, ne sont qu'un seul et même sacrifice, nous apprend en même temps qu'il ne s'offre point de la même manière dans ces trois actions différentes. Sur la croix, il y a eu une offrande et une immolation sanglante ; dans la messe, il y a une offrande et une immolation non sanglante ; dans le ciel il n'y a qu'une offrande perpétuelle de la mort que Jésus-Christ a soufferte sur le Calvaire. La première et la troisième de ces propositions sont avouées par nos auteurs ; mais la seconde qu'ils contestent est appuyée sur une tradition constante et uniforme, et sur la décision formelle du concile de Trente... »

Neuvième erreur : La thèse de Plowden, dit en substance Rivière, erre relativement à l'unité du sacrifice de Jésus-Christ. Le concile de Trente met cette unité dans l'unité du prêtre et de la Victime ; il ne parle pas de l'unité de l'immolation, si ce n'est pour dire que l'immolation sanglante ne se renouvelle point tandis que l'immolation de la messe se réitère chaque jour. Ce sacrifice qui est le même, quant au prêtre et quant à la victime, s'offre diversement : sur la croix l'immolation fut sanglante ; sur l'autel elle se fait sans effusion de sang. Toutefois, « la messe n'est un vrai sacrifice que par son rapport essentiel à l'offrande et à l'immolation sanglante qu'elle perpétue d'une manière ineffable et mystérieuse et dont elle emprunte toute la vertu. » La thèse de Plowden, au contraire, ne reconnaît qu'une seule immolation, celle de la croix, et une seule oblation, indivisible, permanente, éternelle, de cette unique immolation. « De ce principe, déclare Rivière, il faudrait déduire logiquement que le sacrifice de l'autel est une pure offrande de commémoration du sacrifice de la croix, et, puisque cette offrande est indivisible, unique, permanente, éternelle, qu'elle n'est pas différente sur le calvaire et à l'autel. Double erreur, dont la première fait consister l'unité du sacrifice où elle ne consiste pas, et dont la seconde confond l'action sacrificale de la croix avec l'action particulière de la messe, quoique ce soit deux actions distinctes du même sacrifice. »

Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, la thèse du sacrifice-oblation, chère à notre correspondant, était quelque peu malmenée. Mais l'argumentation de Rivière se fait plus pressante encore, lorsqu'elle s'attaque directement à la thèse de l'oblation, et ce, au nom des déclarations du Concile de Trente. Nous allons retrouver la substance de son argumentation dans la deuxième partie de cette étude, laquelle envisagera la théologie de l'immolation mystique.

II. — Un peu de théologie sur la doctrine de l'immolation mystique

Sans doute, à la messe, il ne saurait être question d'immolation sanglante. Et même, avec les partisans du sacrifice-oblation, nous confessons pleinement qu'il n'existe, dans le sacrifice eucharistique, aucun changement réel dans l'être sacramentel du Christ. Il ne s'ensuit pas cependant que le concept de sacrifice se trouve adéquatement vérifié dans la seule oblation qu'à la messe le Christ et, au nom du Christ et de l'Eglise, les prêtres font du corps et du sang divins, sacramentellement séparés sous les espèces du pain et du vin. Sans doute, nous offrons à la messe la victime autrefois immolée à la croix ; le sacrifice de la messe étant essentiellement relatif à celui du Calvaire. Mais il s'agit de savoir si cette oblation de la victime autrefois immolée n'implique pas, en outre, et actuellement, une immolation nouvelle de la même victime, immolation non sanglante, mystérieuse, représentative de l'immolation sanglante du Calvaire. La réponse à cette question nous fournira les éléments d'une synthèse nécessaire des deux aspects de la thèse traditionnelle : oblation et immolation mystique ; aspects qu'on ne peut disjoindre l'un de l'autre, dont l'un ne saurait être accentué et mis en relief au détriment de l'autre. Notre réponse elle-même ne sera suffisante qu'autant qu'elle établira : 1° que le concept du sacrifice-oblation, pour être exact et complet, doit impliquer, à l'autel même, une nouvelle immolation du Christ, immolation non sanglante et, par conséquent, distincte de l'immolation sanglante de la croix ; 2° que cette immolation, pleine de mystère, possède une réalité objective dont la séparation des espèces sacramentelles n'est que la manifestation sensible ; 3° que cette immolation mystique n'est pas seulement la condition de l'oblation faite par le Christ de lui-même à l'autel, mais que, comme l'oblation, elle appartient à l'essence du sacrifice.

***

1. *Le concept du sacrifice-oblation, pour être exact et complet, implique, à l'autel même, une immolation du Christ, immolation non sanglante et par conséquent distincte de l'immolation sanglante de la croix.* — Les partisans du sacrifice-oblation, excluant (à bon droit d'ailleurs) une immolation réelle, c'est-à-dire destructive, de Jésus-Christ à l'autel, semblent admettre que l'idée d'immolation a été introduite dans le concept théologique du sacrifice de la messe uniquement par analogie lointaine avec les sacrifices de l'Ancienne Loi, dans lesquels la destruction de la chose offerte, ou tout au moins son changement, tendait à signifier le souverain domaine de Dieu sur les êtres créés ou sa suprême justice à l'égard

de l'homme pécheur. Que cette destruction ou immutation soit apte à posséder une telle signification, nous en demeurons d'accord ; et que l'idée d'immolation ait été introduite dans le concept du sacrifice par une analogie aux sacrifices anciens, nous n'en disconvenons pas. Mais là n'est pas et ne peut être le véritable fondement *dogmatique* de l'immolation requise dans le sacrifice eucharistique. Ce fondement dogmatique est ici et ne saurait être que l'enseignement authentique de l'Eglise. Or, sur l'immolation du Christ dans le sacrifice eucharistique, le concile de Trente a fait une déclaration expresse, sess. XXII, c. II : « *Le même Jésus-Christ qui s'est offert lui-même sur l'autel de la croix avec effusion de sang, est* CONTENU *et* IMMOLÉ *sans effusion de sang dans ce divin sacrifice, qui s'accomplit à la messe.* » Ce texte, à moins d'en mutiler le sens obvie, est péremptoire, et il convient d'insister sur la distinction apportée par le concile entre l'immolation de la croix et l'immolation de l'autel. La première est sanglante, la seconde est sans effusion de sang : *incruente immolatur qui in ara crucis... seipsum cruente obtulit.* L'immolation sanglante s'est faite une fois pour toutes, *semel.* L'immolation non sanglante, à l'autel, par le ministère des prêtres, se renouvelle chaque jour, *in altari per sacerdotes quotidie immolatur.* L'immolation sanglante est passée, *seipsum cruente obtulit ;* l'immolation non sanglante est actuelle et se renouvelle chaque fois qu'est offert le sacrifice de la messe sous les espèces du pain et du vin, *incruente immolatur... seipsum ab Ecclesia per sacerdotes sub signis visibilibus immolandum.*

Donc, s'il est exact de dire que la victime de l'autel n'est pas autre que celle du Calvaire ; que Jésus-Christ continue à l'autel l'état victimal de la croix ; il n'en faut pas moins affirmer que cet état victimal de la croix remémoré, représenté, signifié sous la division des espèces sacramentelles, constitue, pour le Christ lui-même, une immolation nouvelle et réelle. Ainsi s'expliquent les assertions conciliaires distinguant à la fois et unissant en la même victime la double immolation du Calvaire et de l'autel : *una eademque victima, idem nunc offerens, qui seipsum in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa.*

* * *

2. Ce premier point nettement établi à l'aide des textes conciliaires de Trente (sess. XXII, c. I, II, et Décret *De observandis et evitandis in celebratione missæ*), il nous faut préciser que *cette immolation pleine de mystère possède une réalité objective dont la séparation des espèces sacramentelles n'est que la manifestation sensible.*

Trois vérités qui s'enchaînent l'une à l'autre doivent ici être mises en relief : A) le sacrifice de la messe est un sacrifice *essentiellement ordonné* au sacrifice de la croix, dont il est la représentation, le mémorial, la reproduction ; B) l'immolation de Jésus à l'autel doit être conçue analogiquement à l'immolation de la croix ; C) elle possède donc une réalité, dont la nature mystérieuse ne nous est connue que par voie d'analogie avec l'immolation de la croix.

A) La première vérité ressort des déclarations mêmes du concile de Trente : « *Quoique Jésus-Christ Notre-Seigneur Dieu dût une fois s'offrir lui même à Dieu son Père en mourant sur l'autel de la Croix pour y opérer la rédemption éternelle, néanmoins, parce que son sacerdoce ne devait pas être éteint par la mort, pour laisser à l'Eglise sa chère épouse un sacrifice visible (tel que la nature de l'homme l'exige), par lequel ce sacrifice sanglant qui devait s'accomplir une fois sur la croix fût représenté, la mémoire en fût conservée jusqu'à la fin des siècles, et la vertu salutaire en fût appliquée pour la rémission des péchés quotidiens, dans la dernière Cène,* etc... » Par ce texte de la session XXII, c. I, la messe nous apparaît comme la représentation, le mémorial du sacrifice sanglant, mais une représentation, un mémorial vivant, dont la vertu agissante applique les mérites du sacrifice de la croix. Bien plus, si l'on considère le sacrifice eucharistique du côté du prêtre principal et de la principale victime, Jésus-Christ, nous savons « que le même Jésus-Christ qui s'est offert une fois lui-même sur l'autel de la croix avec effusion de sang, est contenu et immolé sans effusion de sang dans le divin sacrifice qui s'accomplit à la messe... ; que c'est le même qui s'offrit autrefois sur la croix, qui s'offre encore à présent par le ministère des prêtres, la seule différence étant dans la manière d'offrir. » (Sess. XXII, c. II).

Ainsi donc, la messe n'a de réalité et de valeur que par la croix ; et, si Jésus-Christ n'avait été prêtre et victime au Calvaire, il ne pourrait réitérer son sacrifice à l'autel. Mais, nonobstant la diversité des immolations, ou plutôt, — on va le voir, — à cause même de cette diversité dans la manière, le sacrifice de Jésus, sanglant à la croix, non sanglant à l'autel, demeure un. Ce dogme de l'unité du sacrifice du Christ repose, on l'a lu, sur l'identité du principal prêtre et de la victime principale. C'est la doctrine de S. Thomas : *Una est hostia quam Christus obtulit et nos offerimus ; ita est unum sacrificium. (Sum. theol.,* IIIa, q. LXXXIII, a. 1). A la messe donc, même prêtre et même victime qu'au Calvaire ; donc, même sacrifice. La manière d'offrir le sacrifice est différente sous un triple aspect : 1o Jésus seul a offert le sacrifice du Calvaire, et il offre le sacrifice de la messe par le ministère des prêtres ; 2o le sacrifice de la croix n'a été offert qu'une fois, sans pouvoir être réitéré : la messe se réitère chaque jour, *quotidie ;* et surtout 3o Jésus-Christ s'est offert sur la croix d'une manière sanglante ; sur l'autel, il s'offre sans effusion de sang. Loin d'être préjudiciable à l'unité du sacrifice du Christ, cette manière différente d'offrir à la messe la même victime qu'au Calvaire explique seule le rapport essentiel et intime unissant la messe à la croix. Car,

si le sacrifice de la messe s'offrait de la même manière que celui de la croix, Jésus-Christ mourrait une seconde fois, ce qui serait un nouveau sacrifice sanglant, anéantissant celui de notre rédemption comme inefficace, insuffisant, inutile. C'est donc en raison d'une manière différente dans l'oblation, que le sacrifice eucharistique peut conserver son rapport intime et essentiel au sacrifice du Calvaire et marquer l'étroite dépendance qui l'y unit.

B) Or, cette unité de sacrifice, s'affirmant dans le rapport intime et essentiel du sacrifice de la messe au sacrifice de la croix, ne peut exister que si l'immolation eucharistique, dont le concile de Trente affirme l'existence, est conçue elle-même en relation intime et essentielle avec l'immolation de la croix. Il ne saurait être question à l'autel d'une immolation, comme on dit en terme d'école, « univoque » à celle du Calvaire : outre l'absurdité et l'impossibilité d'une telle immolation, le concile de Trente l'exclut expressément : INCRUENTE *immolatur, qui seipsum* CRUENTE *obtulit*. Mais il ne saurait être question non plus d'une formule, au sens scolastique du mot, purement « équivoque » : le rapport intime et essentiel de la messe à la croix s'y oppose, non moins que les déclarations expresses du concile de Trente. Le concile a parlé d'immolation non sanglante : il a marqué par là la réelle analogie qui existe entre l'immolation eucharistique et l'immolation de la croix ; pour éviter cette conclusion, il faut donner à un texte formel une interprétation arbitraire, métaphorique, opposée au sens naturel des mots, contrairement à ce que les théologiens ont toujours entendu et exposé.

D'ailleurs toute interprétation excluant une immolation actuelle et présente du Christ au sacrifice de l'autel est éliminée par le texte même du concile.

a) La présence réelle de la victime autrefois immolée ne suffit pas, en effet, à expliquer les termes de la déclaration conciliaire. Les évêques de l'assemblée de 1727 l'exposent fort clairement. (Voir ci-dessus, p. 420). La présence réelle, et la présence réelle par la transsubstantiation sous les deux espèces, n'est que le principe *d'où suit nécessairement* le sacrifice, ainsi que l'explique à plusieurs reprises Bossuet, contre les Protestants. Le concile de Trente confesse nettement et la présence réelle, *continetur*, et l'immolation sacrificielle, *incruente immolatur*. Paroles décisives, distinguant l'immolation de la présence réelle, et, par le rapprochement même des deux termes dans le même membre de phrase, donnant à l'immolation le sens objectif, réaliste en quelque sorte, que tout le monde reconnaît à la présence.

b) Pour éviter ce sens obvie, clair et, semble-t-il, indiscutable du texte conciliaire, il faudrait user d'autres subterfuges que n'autorise pas une saine exégèse. On trouve aujourd'hui encore l'interprétation proposée jadis par Plowden et ses partisans. La messe, d'après eux, serait une simple *oblation* de Jésus-Christ *autrefois immolé* sur la croix. La messe est cela, sans doute, et nul n'y contredit ; mais elle est cela en tant que sacrifice *relatif*, en mettant toutefois l'accent sur relatif. Mais, en tant que sacrifice actuel, elle comporte *aussi* une immolation présente du Christ, ainsi que le marque l'opposition que nous avons relevée dans les termes mêmes dont use le concile : *Idem ille Christus* CONTINETUR *et incruente* IMMOLATUR, *qui in ara crucis semel seipsum cruente obtulit*. Non seulement le concile distingue en cet endroit l'immolation sanglante de la croix et l'immolation non sanglante de la messe, mais il avait déjà dit, quelques lignes plus haut, que Jésus-Christ se donne pour être immolé lui-même par les prêtres sous des signes visibles : *seipsum per sacerdotes immolandum sub signis visibilibus*. Paroles décisives, dirons-nous derechef, qui marquent expressément une immolation présente et distincte de celle de la croix ; une immolation actuelle, qui tous les jours se renouvelle, qui s'opère par le ministère des prêtres et doit se perpétuer jusqu'à la fin des siècles.

c) Du moins prendra-t-on le terme immolation dans un sens métaphorique, ou tout au plus dans un sens purement figuratif ? Immolation sanglante est-elle synonyme de « simple figure, rappelant l'immolation réelle qui a été restreinte à la croix ? » Telle était déjà, au XVIIIe siècle, une des interprétations fournies par les partisans de Plowden. Ceux-ci faisaient remarquer que dans les textes conciliaires, le terme « immolé » ne pouvait avoir partout la même signification. L'immolation sanglante, certes, est une immolation réelle ; l'immolation non sanglante est une immolation métaphorique ou simplement figurative. Ce dernier terme, immolation non sanglante, réplique Rivière-Pelvert,

« doit être pris dans le sens que le Concile lui a donné. Or, le concile n'a jamais appelé l'immolation de Jésus-Christ à la messe, une métaphore, une simple figure ; mais il l'appelle une immolation non sanglante, qui s'opère par un mystère infiniment élevé au-dessus de nos faibles connaissances. Voilà le sens propre et naturel du concile. En effet, c'est *la personne même de Jésus-Christ*, dit-il, *qui est immolée sur l'autel*. Cette immolation rend le sacrifice vraiment propitiatoire, et renferme un grand mystère. Or, Jésus-Christ serait-il immolé *lui-même* par une simple figure ? Cette figure... rendrait-elle le sacrifice vraiment propitiatoire ? Renfermerait-elle un mystère effrayant par sa profondeur, *tremendum mysterium ?* Que l'on dise, à la bonne heure : Jésus-Christ est comme mort sur nos autels. C'est l'expression de l'Ecriture et des Pères. Il est de foi qu'il ne meurt pas une seconde fois. C'est aussi l'expression du concile de Trente, qui déclare que l'immolation de Jésus-Christ dans le sacrifice de la messe s'opère sans effusion de sang. Mais c'est un faux raisonnement de conclure que ce n'est qu'une espèce, une apparence, une simple figure d'immolation. Le concile la considère comme une action réelle et mystérieuse, et définit en termes absolus que Jésus-Christ est immolé lui-même tous les jours par le ministère des prêtres d'une manière surnaturelle, qui surpasse les bornes étroites de notre intelligence. » (*Dissertation*, p. 53-54).

C'est donc aller contre la déclaration même du concile de Trente que d'interpréter l'immolation mystique de la messe dans le sens d'une simple figure d'immolation, figure résidant dans la séparation des espèces sacramentelles. Le concile de Trente, nous l'avons vu, déclare que Jésus-Christ *lui-même* est immolé à la messe par le ministère des prêtres sous des signes visibles, *seipsum per sacerdotes immolandum sub signis visibilibus*. Il déclare que le même Jésus-Christ qui s'est offert sur la croix avec effusion de sang, est contenu et immolé sur l'autel sans effusion de sang : *idem ille Christus qui in ara crucis seipsum cruente obtulit, in hoc divino sacrificio continetur et incruente immolatur*. Enfin, il déclare que cette hostie vivifiante est tous les jours immolée par les prêtres, *vivifica illa hostia... quotidie per sacerdotes immolatur*. Comment concilier ces paroles avec la prétendue immolation purement figurative ? Si c'est sur le corps et sur le sang mêmes de Jésus-Christ présent dans l'eucharistie que s'opère cette immolation, la restreindre à la seule séparation extérieure des espèces, n'est-ce pas changer la doctrine du concile ? Il dit expressément que c'est sous les signes visibles que se fait cette immolation non sanglante du corps et du sang de Jésus-Christ, *sub signis visibilibus*, et non point dans ces signes mêmes. Sans doute, ces signes rendent sensible l'acte d'immolation qu'ils dérobent à nos yeux, mais ils sont incapables par eux-mêmes d'immolation quelconque. Ajoutons enfin une dernière considération. Dans le Décret *De observandis et evitandis in celebratione missæ*, le concile appelle la messe *hoc ipsum tremendum mysterium, quo vivifica illa hostia, qua Deo Patri reconciliati sumus, in altari per sacerdotes quotidie immolatur*. Ce mystère profond exclut l'immolation purement figurative. Un mystère, en effet, est une vérité cachée, mais très réelle, et non pas une simple figure ; c'est une vérité incompréhensible, mais non pas simplement la représentation extérieure d'un événement passé. Si le concile eût considéré l'immolation mystique comme une immolation purement figurative, il n'aurait pu la proposer comme un mystère ineffable sans tromper les fidèles : hypothèse insoutenable.

d) Enfin, — dernière considération nécessaire pour montrer l'insuffisance du système du sacrifice-oblation exclusif de l'immolation, — il est impossible d'interpréter le terme « immoler » dans le sens d' « offrir. » C'est, tout d'abord, changer sans raison le sens obvie des mots. Sans doute, il faut concéder que dans aucun des canons relatifs au sacrifice de la messe, ne se rencontre le terme immolation, immolé. D'ailleurs, ici, seuls les canons I et II peuvent nous intéresser. On y parle d'oblation du sacrifice, d'oblation du corps et du sang du Christ. Mais il est clair qu'en parlant du sacrifice offert, du corps et du sang offerts, le concile entend la célébration du sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, tel que Jésus-Christ lui-même l'a institué. Cette célébration comporte non seulement l'oblation au sens strict du mot, mais encore l'immolation : le concile considère Jésus-Christ à l'autel comme une victime immolée mystiquement, et ce concept, expressément marqué dans les chapitres doctrinaux, est sous-entendu dans les canons. D'ailleurs, le Catéchisme du concile de Trente vient à propos sur ce point fixer la pensée du concile. On y affirme que le concile de Trente a défini que Jésus-Christ établit prêtres les apôtres, par ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi, » et leur ordonna, à eux et à leurs successeurs dans le ministère eucharistique, d'*immoler* et d'*offrir* son corps, *ut ipsi* (apostoli) *et qui eis in sacerdotali munere successuri essent, corpus ejus immolarent et offerrent. (De Eucharistiæ sacramento,* n. 80). Au n. 75, le Catéchisme nous exhorte à concevoir le sacrifice eucharistique comme éminemment agréable à Dieu, surtout si on compare l'adorable victime qu'est le Christ aux victimes des anciens sacrifices : *At vero hæc victima, si rite et legitime immoletur, quam grata et accepta Deo sit, ex hoc colligitur. Si enim veteris legis sacrificia... ita placuerunt Domino,... quid nobis sperandum de eo sacrificio in quo ille ipse immolatur atque offertur, de quo cœlestis vox bis audita est,* etc... Et, plus loin encore, n. 85 : *si puro corde, accensa fide... hanc sanctissimam hostiam immolemus et offeramus ; dubitandum non est, quin misericordiam a Deo consecuturi simus...* A moins de vouloir s'aveugler, ces textes si clairs démontrent péremptoirement que dans la pensée des théologiens contemporains du concile de Trente *immoler* et *offrir* ne sont pas tout à fait synonymes.

D'ailleurs, l'omission dans les canons de l'expression immolé, immolation, s'explique par le but poursuivi par le concile. L'objet de ces canons était de condamner les erreurs des hérétiques. Or, les Protestants n'étaient pas dans l'erreur seulement sur quelque partie de l'essence du sacrifice de la messe ; ils soutenaient que la messe n'est pas un sacrifice, et qu'elle est une simple commémoraison du sacrifice de la croix. Le concile condamne ces erreurs dans les trois premiers canons et prononce l'anathème contre tous ceux qui disaient que la messe n'est pas un sacrifice véritable, propre et propitiatoire, où le corps et le sang de Jésus-Christ sont offerts à Dieu en sacrifice, mais seulement une nue commémoraison de celui du Calvaire. Si les Protestants, reconnaissant d'ailleurs la messe pour un vrai sacrifice, avaient attaqué simplement l'immolation non sanglante, le concile eût sans doute parlé de cette immolation dans ses canons. Mais les hérétiques réprouvant absolument le sacrifice de nos autels, pour ne faire de la messe qu'une simple mémoire du sacrifice de la croix, il n'était pas nécessaire que le concile exprimât dans sa condamnation directe les diverses parties qui constituent l'essence du sacrifice eucharistique ; il suffisait qu'il l'eût fait

dans l'exposition de la doctrine, à laquelle les canons ont un rapport dogmatique nécessaire.

C) Toute la difficulté est de concevoir *quelle peut être la réalité objective d'une telle immolation*. Et ici encore, avant toute chose, rappelons le sens précis du mot « réelle » que nous accolons à l'immolation eucharistique. Réelle ne signifie nullement sanglante, destructive, comme les adversaires le pensent parfois. Rivière-Pelvert dénonçait déjà cette confusion. Réelle, ici, ne s'oppose pas même à figurative. A la croix, l'immolation réelle, c'est-à-dire sanglante, ne saurait être dite figurative ; mais à la messe, l'immolation mystique, bien que figurative de celle de la croix, possède sa réalité propre. « Quoique l'immolation de la messe, dirons-nous avec Pelvert, en tant que représentative, n'ait pas la même réalité que celle de la croix, puisque Jésus-Christ ne meurt point sur l'autel et qu'il est mort au Calvaire, elle a cependant une réalité particulière et propre à la manière dont elle représente l'immolation sanglante. » Et nous ajouterons, avec Billot, que l'immolation mystique, tout en n'étant pas l'immolation réelle au sens de sanglante et effectivement destructive, n'en est pas moins « un véritable et réel sujet de la signification symbolique qui est la forme propre du sacrifice. » *(De Sacramentis,* t. I, p. 637).

Cette confusion dissipée, il nous reste à déterminer la ligne *dogmatique* dans laquelle, sans descendre aux précisions des opinions théologiques, il faut chercher quelle est la réalité objective de l'immolation mystique.

a) L'immolation non sanglante de la messe appartient à l'ordre du mystère — Les théologiens l'ont appelée *mystique,* précisément parce qu'elle se rapporte au mystère de la transsubstantiation. Mystique signifie donc ici caché, obscur, impénétrable. Sans doute, ce sens n'est pas exclusif de la représentation que l'immolation de l'autel comporte à l'égard de l'immolation de la croix. Mais, en soi, l'immolation eucharistique est d'abord mystérieuse : « *L'immolation non sanglante de Jésus-Christ sur nos autels,* dit le concile de Trente dans le Décret déjà cité, *est un mystère effrayant par sa profondeur, tremendum mysterium.* »

b) La réalité mystérieuse de l'immolation non sanglante comporte une représentation de l'immolation sanglante de la croix. — La foi, nous l'avons vu, enseigne qu'il y a deux immolations de Jésus-Christ, l'une sanglante sur la croix, l'autre non sanglante sur l'autel, et qu'elles ont entre elles un rapport essentiel. Il est donc nécessaire que l'immolation non sanglante de la messe représente l'immolation sanglante de la croix, et qu'elle tire de cette immolation sanglante toute son excellence et sa vertu. Il faut toutefois se faire une idée plus précise du terme *représentation.* Représentation est pris ici comme synonyme de ressemblance, de répétition, de renouvellement d'une action passée. Ce terme pourrait donc signifier ou bien une simple image, qui représente d'une manière morte et inanimée un événement ancien, ou bien une action qui ressemble à cet événement passé et qui le retrace et le renouvelle de telle ou telle manière. Or, la représentation qui se fait, à la messe, du sacrifice de la croix, renferme l'une et l'autre de ces deux significations selon qu'on l'applique au mystère même qui s'opère sur l'autel, ou aux symboles sous lesquels ce mystère s'accomplit. Si l'on considère l'immolation mystérieuse de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin, ce n'est point une simple image, qui représente l'immolation sanglante de la croix, mais une action très réelle, par laquelle cette immolation sanglante est actuellement retracée et renouvelée sans effusion de sang. Si, au contraire, on ne considère que la séparation extérieure des espèces, c'est un tableau sans action et sans vie, mais qui cependant montre ce qui se passe sous ce voile sacré, qui rappelle la mémoire du mystère de la croix, et qui rend, par cette peinture expressive, le sacrifice de la messe extérieur et sensible. Le concile de Trente réunit ces deux sens sous un seul point de vue. Il établit d'abord que le sacrifice de la messe représente celui de la croix, et il explique tout de suite ce qu'il entend par cette représentation. La personne même de Jésus-Christ, dit-il en substance, est immolée sur l'autel sans effusion de sang, et cette immolation s'opère sous des signes visibles, *seipsum sub signis visibilibus immolandum :* paroles qui montrent clairement que la représentation véritable et proprement dite qui, à la messe, se fait du sacrifice de la croix, consiste avant tout dans l'immolation non sanglante de Jésus-Christ même sur l'autel, et que ces symboles, par la séparation extérieure qu'ils offrent aux yeux des assistants, ne font que manifester cette représentation, la rendre palpable et sensible autant qu'elle peut l'être.

c) La réalité de l'immolation non sanglante de l'autel ne peut exister que dans l'ordre surnaturel. — L'immolation de Jésus-Christ à la messe étant réelle, au sens où on l'a expliqué, elle doit exister dans un certain ordre. Or, l'ordre naturel est ici impossible, car une immolation réelle dans l'ordre naturel serait une immolation sanglante. Il faut donc que cette immolation existe dans l'ordre surnaturel, et qu'elle participe par là du caractère mystérieux de cet ordre. Nous avons déjà entendu le concile de Trente faire profession que cette immolation est un mystère qui surpasse notre intelligence, mystère effrayant par sa profondeur : *tremendum mysterium.* Ce n'est donc pas seulement une simple figure d'immolation, qui n'a rien de mystérieux, mais une immolation miraculeuse, étonnante et incompréhensible. En conséquence, il faut avant tout éviter de concevoir l'immolation sanglante de la croix et l'immolation non sanglante de l'autel comme deux espèces d'immolations appartenant au même ordre de choses. Chacune est réelle, mais en son ordre.

Dans l'ordre naturel, l'immolation de la croix est réelle, c'est-à-dire sanglante ; et, dans cet ordre, l'immolation de l'autel n'est pas réelle, puisqu'elle est non sanglante. Mais dans l'ordre surnaturel, où elle se produit, l'immolation non sanglante possède une réalité mystérieuse, qui se concilie avec l'état glorieux de Jésus-Christ dans le ciel. C'est en s'attachant à ce point de vue surnaturel que de Belsunce, adversaire du P. Le Courayer, affirmait que « l'immolation non sanglante de Jésus-Christ à la messe est en même temps représentative et réelle. »

d) Cette réalité consiste dans la séparation sacramentelle du corps et du sang de Jésus-Christ. — Cette conclusion n'est pas formulée à priori ; mais elle résulte à la fois des données de l'Ecriture et des déclarations du concile de Trente sur le sacrifice eucharistique. « *Jésus-Christ,* déclare le concile, *la veille de sa passion, institua prêtres ses apôtres et tous ceux qui devaient leur succéder dans le sacerdoce, afin qu'ils célébrassent jusqu'à la fin du monde le sacrifice même* (de son corps et de son sang sous les espèces du pain et du vin) *qu'il venait d'offrir ; et il leur en donna l'ordre par ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi.* » Et le concile ajoute immédiatement que Jésus, en ordonnant à ses apôtres et à leurs successeurs d'offrir ce sacrifice, « *s'est donné lui-même pour être immolé par leur ministère sous des signes visibles* » Or, c'est là ce que signifient et font effectivement les paroles de la consécration dans le divin sacrifice. Jésus-Christ ne dit pas seulement à la Cène : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang » ; mais il ajouta, selon S. Luc : « Ceci est mon corps *qui est livré pour vous ;* ceci est mon sang *qui est répandu.* » Le texte grec de S. Paul dit de même au présent : « Ceci est mon corps *qui est rompu pour vous* » Expressions claires, qui dans leur sens propre et naturel ne peuvent s'entendre que d'un sacrifice *actuel,* où la victime EST immolée, et immolée par la séparation mystérieuse du corps et du sang, telle que la signifient les paroles de la double consécration. Comment l'immolation s'opère-t-elle dans la consécration ? Le concile de Trente apporte ici encore la lumière nécessaire. Il distingue (sess. XIII, c. 3) deux causes de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : — l'une qui change le pain en son corps, et le vin en son sang, par deux actes différents : c'est la vertu même des paroles de la consécration, *vi verborum ;* — l'autre par laquelle l'âme de Jésus-Christ et son sang sont unis à son corps et son âme et son corps sont unis à son sang : c'est la connexion naturelle et la concomitance, *connexio naturalis et concomitantia,* par laquelle ces parties sont unies ensemble dans un corps vivant. « *Le corps de Jésus-Christ,* dit le concile, *est sous l'espèce du pain en vertu des paroles de la consécration, et son sang sous l'espèce du vin .. Toute la substance du pain est changée en la substance du corps de Jésus-Christ, et toute la substance du vin en la substance de son sang.* » Et il ajoute : « *Le corps de Jésus-Christ est aussi sous l'espèce du vin, et son sang sous l'espèce du pain, et son âme sous l'une et sous l'autre,* » non pas à la vérité en vertu des paroles de la consécration, mais « *en vertu de cette liaison naturelle et de cette concomitance, par laquelle ces parties en N.-S. Jésus-Christ qui est ressuscité des morts, et qui ne doit plus mourir, sont unies entre elles. Il en est de même de la divinité, à cause de son admirable union hypostatique avec le corps et l'âme de Notre Seigneur.* » Le concile atteste enfin que telle a toujours été la foi dans l'Eglise de Dieu, *semper hæc fides in Ecclesia Dei fuit.*

Si l'on veut pénétrer le mystère eucharistique, il faut rapprocher des chapitres concernant le sacrifice, ce chapitre concernant le mode de la présence réelle. Ce n'est pas sans dessein que l'Eglise a exprimé, dans les termes qu'on a lus, sa foi en la présence réelle. C'est parce que selon le mode de présence réelle institué par le Christ, la messe est *avant tout* un sacrifice ; la divine victime y est contenue, mais encore et surtout immolée, *continetur et immolatur.* Et ce n'est pas seulement par la séparation des espèces sensibles qu'il faut expliquer le langage du magistère ; car ce langage suppose quelque chose de plus. C'est le corps même de Jésus-Christ et son corps seul qui, en vertu des paroles de la consécration, se trouve sous l'espèce du pain ; c'est le sang même de Jésus-Christ et son sang seul qui, en vertu des mêmes paroles, se trouve sous l'espèce du vin ; et c'est dans cette séparation mystérieuse et sacrificielle que consiste proprement l'immolation non sanglante, qui représente d'une manière si vive et si efficace l'immolation sanglante de la croix.

Ainsi, par la seule étude attentive de la révélation authentiquement proposée par le concile de Trente, nous aboutissons à la solution communément admise par tous les théologiens. Nous avons seulement précisé un point contre les défenseurs du système du sacrifice-oblation : c'est que l'immolation mystique, — que tous admettent au moins à titre de condition, — concerne non seulement les espèces sacramentelles (immolation purement figurative), mais encore et avant tout le corps même et le sang du Sauveur, sacramentellement séparés en vertu des paroles de la consécration, et, par là, tout à fait aptes à signifier, représenter, commémorer d'une façon non sanglante la séparation sanglante et effective qui fut produite au sacrifice du Calvaire.

* * *

3. Il reste à rappeler que *l'immolation mystique n'est pas seulement la condition de l'oblation faite par le Christ de lui-même à l'autel ; mais* que, comme l'oblation, *elle appartient à l'essence du sacrifice.*

A vrai dire, ce dernier point seul constitue la critique directe de l'opinion du sacrifice-oblation, telle qu'elle est présentée par M. Lepin. Au fond de l'opinion du sacrifice-oblation, que trouvons-

nous, en effet : sinon l'idée d'une oblation *unique* de N.-S., oblation qui a commencé avec le premier instant de la vie du Sauveur et qui dure encore perpétuellement dans le ciel ? Ce n'est pas seulement au moment de la passion et de la mort que Jésus s'est offert : son oblation a commencé, pour lui, avec la vie. Sa vie tout entière a été un sacrifice perpétuel, parce que toujours Jésus a offert son immolation future. Au ciel, la même oblation continue. Sans doute, il ne peut être question dans le ciel d'un sacrifice identique de tous points au sacrifice réalisé ici-bas. Le Christ ressuscité n'est plus dans la condition de serviteur ; il ne peut plus souffrir, il ne peut plus mériter. Mais il peut toujours offrir ses souffrances passées et ses mérites acquis, qui demeurent à jamais efficaces. Et, parallèlement au sacrifice du ciel, l'oblation eucharistique constitue le sacrifice de la terre. Par l'Eucharistie,

« le Sauveur se rend présent, tel qu'il est au ciel, donc, comme prêtre et victime, et dans l'acte perpétuel de son oblation. C'est le sacrifice du ciel, rendu présent sur notre autel,... dans des conditions toutes spéciales. Le Christ s'offre présent, en ce moment du temps bien déterminé, en ce point de l'espace nettement circonscrit, pour cette portion de l'Eglise qui constitue la génération qui vit actuellement, et plus particulièrement l'assistance qui est là. Ainsi le sacrifice du ciel est adapté à nos conditions terrestres... Mais justement, parce qu'il s'agit d'un sacrifice adapté à nos besoins et fait nôtre, il est indispensable qu'il soit réalisé d'une manière propre au sacrifice central de la croix. C'est pourquoi le Christ ne se contente pas de se rendre présent et de s'offrir ; à quoi aurait pu suffire la consécration sous une seule espèce. Il se rend présent et s'offre sous deux espèces distinctes, où apparaît un signe de son immolation rédemptrice... L'immolation rédemptrice est signifiée tout d'abord par la double consécration, considérée comme acte, non de transsubstantiation, mais d'immolation mystique. La consécration du sang, venant après celle du corps, semble tirer l'un de l'autre et renouveler ainsi sensiblement l'immolation sanglante. Il serait vain de prétendre avec Cajétan et d'autres, que cet acte de mystique immolation constitue proprement l'acte sacrificiel. Le sacrifice de la messe ne consiste pas plus dans l'acte d'immolation figurative que le sacrifice de la croix dans l'acte de l'immolation réelle. La raison formelle du sacrifice étant dans l'*oblation*, la véritable essence du sacrifice de la messe EST DANS L'OFFRANDE QUE LE CHRIST FAIT DE LUI-MÊME, à ce moment de la double consécration, sous la pression des mêmes sentiments, des mêmes désirs, du même amour, qu'au cours de sa vie mortelle et particulièrement lors de sa mort effective. La représentation figurative de l'immolation sanglante n'est qu'une *condition* de la forme présente de son sacrifice. » *(L'idée du sacrifice...*, p. 750-51).

Ainsi, une véritable unité d'oblation constitue le fonds commun qu'il faut certainement admettre dans ce qu'on appelle : sacrifice de la Cène, sacrifice de la Croix, sacrifice de la Messe et qui paraît s'étendre à l'ensemble de la vie terrestre du Christ et à sa vie au ciel. Sous cette unité foncière d'oblation se laissent reconnaître aisément les divers « modes d'oblation » dont parle le concile de Trente, et qui permettent de distinguer réellement, avec l'ensemble des théologiens : un sacrifice de rédemption et de mérite : l'oblation sanglante de la croix ; un sacrifice de prélude à la rédemption et d'inauguration par rapport à l'eucharistie : l'oblation non sanglante de la Cène ; un sacrifice d'application du mérite rédempteur : l'oblation non sanglante de la messe ; et l'on peut ajouter : un sacrifice de pure glorification : l'oblation éternelle du Christ dans le ciel.

Voilà, très fidèlement résumée, la thèse centrale de M. Lepin.

a) Une remarque préalable s'impose, touchant le concept d'immolation mystique introduit dans le système du sacrifice-oblation. Il faudrait savoir ce que signifie exactement l'immolation « figurative, » dont parlent les partisans du sacrifice-oblation. Est-ce une simple figure d'immolation, figure toute extérieure consistant dans la simple séparation des espèces sacramentelles, ainsi que l'entendaient Plowden et ses amis ? Est-ce l'immolation mystique au sens où, d'après les déclarations mêmes du concile de Trente, il semble qu'on doive l'entendre ? Remarquons d'ailleurs que l'immolation mystique, séparation sacramentelle *vi verborum* du corps et du sang, peut très bien s'accommoder à la thèse de l'oblation. Et, par conséquent, nous nous contentons ici de souligner l'imprécision des termes employés par les défenseurs contemporains du sacrifice-oblation.

b) Pour atteindre plus directement le fond même du débat, observons que le point de départ de M. Lepin ressemble à celui de Plowden, et qu'il doit fatalement être exposé aux mêmes critiques :

« C'est sur la croix que le sacrifice (de Jésus-Christ), au témoignage de l'Ecriture, s'est particulièrement réalisé. Or, (Jésus) s'est offert lui-même personnellement et directement. En quoi a consisté son sacrifice ? Les théologiens qui identifient simplement sacrifice à immolation, trouvent tout naturel d'affirmer que le sacrifice de la croix consiste formellement et uniquement dans la mise à mort du Christ ou l'effusion violente de son sang. Mais... le Christ souverain Prêtre ne s'est pas mis à mort lui-même ; *son immolation est l'œuvre des soldats et des Juifs* et, de leur part, loin d'être un acte de religion, c'est un horrible sacrilège. Il est donc impossible que le sacrifice de la croix consiste simplement et directement dans l'acte qui immole le Sauveur. Pierre le Vénérable et Robert Pulleyn l'ont placé dans le don spontané que le Christ a fait de sa vie par obéissance à son Père. S. Thomas a pareillement fait valoir *l'obéissance, inspirée par la charité*, avec laquelle le Sauveur a enduré sa passion et sa mort. C'est l'idée qui s'est imposée très généralement aux théologiens. Or, elle semble bien revenir à placer le sacrifice de la croix dans l'oblation et la donation, pleine d'amour, du Sauveur souffrant et mourant. » *(L'idée du sacrifice*, p. 740-41).

De ce point de départ, M. Lepin conclut que l'oblation et la donation du Christ sont un acte qui s'étend à toutes les actions de sa vie terrestre, et que, par conséquent, le sacrifice du Christ a commencé dès le premier instant de son existence et se continue dans sa vie glorieuse et immortelle.

C'est en termes à peu près identiques que Plowden présentait sa thèse. Voici comment Rivière-Pelvert la résume [1] :

[1] *Défense de la Dissertation* t. I, p. 4-5.

« La réalité du sacrifice consiste précisément et directement, non dans l'immolation mais dans l'offrande faite à Dieu de la victime immolée... La fonction de Jésus-Christ comme Prêtre de son sacrifice, consistait à se soumettre à l'inhumanité de ses ennemis, et à offrir à son Père son corps qui était déchiré et son sang qui était répandu par leurs mains. » (Plowden) concluait de cette assertion, qu'il faut placer la réalité du sacrifice même de la croix, non dans l'immolation, mais précisément dans l'offrande que Jésus-Christ faisait de son corps immolé. Autrement, ajoutait-il, « il faudrait dire que les bourreaux étaient les Prêtres du sacrifice de la croix, et non Jésus-Christ. » Suivant cette idée singulière, poursuit Rivière, la mort de Jésus-Christ n'était proprement qu'un assassinat commis par des méchants, tel que celui qu'on a exercé sur des martyrs ; et son sacrifice se bornait directement et précisément à souffrir avec patience cette inhumanité, et à offrir à Dieu son corps déchiré, et son sang injustement répandu. Doctrine opposée à l'Ecriture, à la Tradition, et à la prédication commune de l'Eglise. Jésus-Christ n'a pas seulement permis qu'on l'attachât à la croix ; il *s'est immolé lui-même*, comme une victime sans tache, pour le salut des hommes, par la séparation *volontaire* de son corps et de son âme, lorsque le Verbe, qui dirigeait toutes ses actions, l'a voulu, *quando Verbum voluit*. (S. Augustin, *In Joann.*, tract. XLVII). « *Je donne ma vie pour mes brebis*, dit-il, *personne ne me la ravit ; c'est de moi-même que je la quitte. J'ai le pouvoir de la quitter, j'ai le pouvoir de la reprendre* (Jean, X, 18). Paroles que la Tradition n'a pas seulement entendues de l'offrande, mais encore de l'immolation que Jésus-Christ a faite de lui-même sur la croix [1]. »

Il a donc fallu, pour qu'existe le sacrifice de la croix, que Jésus-Christ devienne, par un acte positif de sa volonté, cause efficiente indirecte de sa propre mort. C'est là l'enseignement reçu dans toute la théologie catholique. Quand donc on assure que l'oblation, la donation du Christ a duré depuis le premier instant de son existence, et que « notre Souverain prêtre, tous les jours de sa vie mortelle, a été, à raison de son expiation continuelle, en acte permanent d'oblation et de sacrifice, » on exprime sans doute une vérité profonde, admise par tous les théologiens, mais on n'explique pas suffisamment le caractère spécial du sacrifice *rédempteur*, offert par le Christ sur la croix. D'une part, en effet, il est bien évident, comme l'enseigne S. Thomas (IIIª P., q. 48, a. 1, ad 1), que la passion et la mort du Sauveur ne sont pas, en tant que telles, méritoires ; mais que toute leur valeur morale provient de ce que le Christ les a reçues volontairement et qu'ainsi « elles procèdent d'un principe intérieur au Christ lui-même. » Mais, d'autre part, cet élément formel requiert comme complément, en fait, nécessaire, parce que telle a été la divine volonté, un autre élément, matériel pour ainsi dire, constitué par les souffrances de la passion et la mort en croix. Sans doute, les dispositions de l'âme sainte de Jésus étaient tellement parfaites, que la moindre action du Sauveur présentée à Dieu son Père suffisait pour nous racheter ; mais Dieu a voulu que cette rédemption fût opérée précisément par la passion et par la mort, vivifiées, sanctifiées par ces dispositions très parfaites. Et c'est dans l'acte de volonté du Christ, libre de donner sa vie ou de ne la point donner, — acte par lequel le Sauveur réalise personnellement et effectivement, conformément au précepte divin, l'oblation de ses souffrances et de sa mort, — que réside le sacrifice du Calvaire. Mais, on le voit immédiatement, l'oblation n'est ici que l'élément formel, perfectif ; l'immolation sanglante est l'élément matériel, et le sacrifice du Christ comporte essentiellement ces deux éléments.

Sur ce premier point, conséquemment, l'observation faite jadis par Rivière-Pelvert garde toute sa force : « Autre est l'oblation sans victime actuellement immolée, autre l'oblation de la victime présente et en état de victime ». La première est l'oblation qu'a faite Jésus dès le premier instant de sa vie, jusqu'au moment précis de sa passion et de sa mort, parce que, pendant toute cette période de son existence terrestre, aucune expiation de Jésus n'avait été désignée par Dieu comme élément sacrificiel de la rédemption. Ce n'est qu'au moment où commence la passion et s'achève la mort du Christ — œuvres expiatoires choisies par Dieu pour constituer le sacrifice rédempteur, — que l'oblation volontaire qu'a faite le Sauveur devient, en s'appliquant à cette immolation sanglante, l'élément formel et perfectif du sacrifice. Mais on ne peut dire que l'immolation sanglante n'est ici que la condition de l'offrande : elle en est la matière et l'objet.

c) Ainsi en est-il du sacrifice eucharistique. Parce que Jésus-Christ est rendu présent à l'autel, il continue d'y manifester à Dieu son Père les sentiments d'amour et de réparation dont son âme très sainte était animée au moment de la passion, et depuis le premier instant de son existence terrestre. Mais l'acte par lequel Jésus est présent sur l'autel est un acte qui rappelle, commémore, représente l'immolation sanglante du Calvaire, parce que c'est l'acte de la transsubstantiation *sous les deux espèces séparées du pain et du vin*, dont la séparation sensible symbolise la séparation mystique du corps et du sang réalisée en vertu des paroles consécratoires. C'est donc précisément dans cette immolation et par cette immolation mystique, que Jésus-Christ peut continuer sur l'autel, comme à la croix, l'oblation qu'il fit jadis au Calvaire de son corps et de son sang réellement séparés, c'est-à-dire de sa mort. L'unité de l'oblation s'affirme dans la diversité des immolations et des sacrifices : mais c'est la diversité des immolations qui réalise ici, et essentiellement, la diversité des sacrifices.

[1] « Christus mortuus est, non necessitate, sed potestate et propria voluntate. Unde dicebat, Jo. x, 18 : *Potestatem habeo ponendi animam meam, et iterum sumendi eam...* Quidquid in Christo secundum humanam naturam erat naturale, totum ejus voluntati subjacebat propter divinitatis virtutem, cui subjacet tota natura. Erat igitur in potestate Christi, ut quamdiu vellet, anima ejus corpori unita remaneret, et statim cum vellet separaretur ab ipso... Non tamen dicendum est quod Christus ipse se occiderit. Ille enim dicitur aliquem occidere, qui ei causam mortis inducit ; non tamen mors sequitur, nisi causa mortis naturam vincat, quæ vitam conservat. Erat autem in potestate Christi ut natura causæ corrumpendi cederet vel resisteret, quantum ipse vellet ; ideo et ipse Christus voluntarie mortuus est, et tamen Judæi occiderunt eum. » (S. Thomas, *Compendium theologiæ*, c. 230).

d) Une confirmation éclatante de cette vérité se trouve dans l'assertion, reçue comme l'expression de la croyance catholique, que Jésus-Christ, à l'autel, est *le prêtre principal, offrant le sacrifice de la messe.* Que N.-S. Jésus-Christ soit le prêtre principal, offrant à Dieu le sacrifice de la messe, c'est là une doctrine enseignée par l'unanimité des théologiens et à juste titre, car elle est ouvertement proposée par les Pères et par les conciles. Ce principe de l'oblation faite à l'autel par le Christ prêtre principal une fois posé, extrêmement simple devient notre argumentation. Tandis que quelques rares auteurs expliquent que le Christ est prêtre principal à la messe, uniquement parce qu'il a institué lui-même le sacrifice eucharistique et donné aux siens le pouvoir et l'ordre de l'offrir après lui, le plus grand nombre des théologiens entendent que le Christ, à l'autel, offre lui-même et personnellement le sacrifice. Parmi les partisans de la première interprétation, on doit citer, postérieurement au concile de Trente, et marchant sur les traces de Scot, Vasquez, Gaspard Hurtado, Fagundez et, de nos jours, le P. de la Taille. La seconde interprétation, plus stricte, et qui a les faveurs du grand nombre, s'appuie sur l'autorité de S. Thomas *(Sum. theol.*, III^a, q. 78, a. 1 et 4 ; q. 82, a. 1, 5 et 7, ad 3 ; q. 83, a. 1, ad 3) et du concile de Trente. « Le Christ, dit en substance Suarez, est principal offrant dans ce sacrifice, non seulement d'une façon accidentelle et éloignée, mais encore parce qu'il offre *actuellement,* quoique par le ministère du prêtre, le sacrifice. » Et, pour expliquer la part prise par le Christ dans l'oblation de la messe, il ne suffit pas d'invoquer le fait de l'institution et la volonté du Christ exprimée à ses apôtres. Il ne suffit même pas d'expliquer que toute la vertu et l'efficacité de la messe sont fondées sur les mérites de Jésus-Christ. La vraie raison explicative de la part prise personnellement par le Christ dans l'oblation de la messe, c'est que l'humanité du Sauveur *concourt physiquement à l'acte de la consécration, c'est-à-dire de la transsubstantiation, en tant qu'instrument uni à la divinité.* (Disp. 77, sect. 1, n. 4-6).

Toutefois, en ce qui concerne l'oblation du sacrifice, une difficulté pourrait être faite à cette conception, conception d'ailleurs conforme à ce que la théologie traditionnelle enseigne sur la causalité de l'humanité du Christ par rapport aux sacrements. Dans cette oblation, le Christ est prêtre principal. Or, la part prise par son humanité dans l'œuvre divine de la transsubstantiation, décèle une activité simplement instrumentale, la cause principale demeurant Dieu et Dieu seul. Comment donc encore parler de la part « principale » prise par Jésus-Christ, comme prêtre, au sacrifice eucharistique ? Le cardinal Billot fournit les éléments précis de réponse *(De Sacramentis,* t. I, thèse 54, § 1, object. 4) :

« L'action sacrificielle, dit-il, doit nécessairement dépendre du prêtre comme de sa cause principale, mais *formellement, en tant qu'action sacrificielle,* c'est-à-dire en tant qu'elle atteste publiquement nos sentiments de respect intérieur et qu'elle honore Dieu. Mais cela n'est plus vrai, si on la considère *matériellement, en tant qu'elle est une destruction ou réelle ou mystique de la victime.* Ainsi s'explique le sacrifice de la Croix ; ainsi s'expliquent les sacrifices anciens, dans lesquels la destruction matérielle de la victime était le plus souvent le fait d'individus non revêtus du sacerdoce. Au prêtre seul appartenait le rôle de consacrer la victime au culte divin et de lui imposer dans ce but la forme de l'oblation latreutique. De même, à la messe, rien n'empêche que l'action qui opère la transsubstantiation soit matériellement accomplie par Dieu seul, comme agent principal. Mais formellement considérée, comme témoignage public de l'adoration des hommes, elle est accomplie par le prêtre, agissant non plus simplement comme cause instrumentale, mais en son nom propre, pour adorer, honorer, révérer Dieu. »

Solution profonde, et qui nous permet de montrer, en harmonisant entre eux les divers aspects de la même vérité, comment l'oblation permanente du Christ se concilie avec son oblation actuelle, incluse dans chaque messe. A chaque messe, en effet, la transsubstantiation est produite, effectivement, par Dieu, comme cause principale ; par l'humanité du Christ, comme cause instrumentale immédiatement unie à la divinité ; par le ministre, comme cause instrumentale séparée, mais subordonnée au Christ. Mais à chaque messe aussi, et pareillement à cette activité instrumentale, le prêtre souverain qu'est Jésus-Christ renouvelle, en les continuant simplement, les sentiments qui animaient sa sainte âme au Calvaire, et le prêtre visible, s'unissant au Christ dans une communion de sentiments semblables, offre, au nom de l'Eglise qu'il représente, avec le corps réel et le sang du Christ, le corps mystique tout entier, confondu avec le Sauveur dans la même immolation mystique.

Les *Salmanticenses* ont bien mis en relief cette dualité d'action du Christ et de son prêtre visible dans le sacrifice eucharistique :

« De même que le Christ concourt instrumentalement par son humanité à chacune des conversions ou transsubstantiations qui se font dans l'Eglise, ainsi, il pense à chacun de nos sacrifices, les veut, les offre à Dieu et, par conséquent, en est, comme prêtre principal, l'offrant immédiat, d'une oblation formelle, actuelle et élicite. » (Disp. XIII, dub. III, n. 50).

* * *

On le voit, l'opinion dite récente du sacrifice-oblation n'est autre que la thèse traditionnelle des théologiens catholiques, à condition toutefois que cette oblation, élément formel du sacrifice, appelle, comme contrepartie nécessaire, l'élément matériel, l'immolation mystique. Les deux éléments appartiennent à l'essence du sacrifice eucharistique et sont nécessaires à sa réalisation.

Mais, on l'observera sans peine, le « sacrifice » céleste, — si tant est qu'on doive appeler sacrifice l'intercession du Christ dans le ciel, — n'est pas, avec le sacrifice eucharistique, en connexion tellement étroite qu'on doive expliquer celui-ci par celui-là, et établir entre l'un et l'autre un parallélisme parfait. Il faut, écrit le P. d'Alès,